

Agrément technique ATG avec certification



ATG 1719

**Système de revêtement de
bord de toiture
à profilés en PVC-U**

**DECEUNINCK
MURVINYL**

Valable du 27/09/2023
au 26/09/2028

Opérateur d'agrément et de certification



Cantersteen 47 – 1000 Bruxelles
www.bcca.be - mail@bcca.be

Détenteur d'ATG :

Deceuninck S.A. – Division Bénélux
Bruggesteeweg 360
8830 Hooglede-Gits
Tél. : +32 51 239289
Site Internet : www.deceuninck.be
Courriel : belux@deceuninck.com



1 Objet et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessus) par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du système et fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'agrément technique et la certification de la conformité du système à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'agrément technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet agrément technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

2 Objet

L'agrément technique d'un système de revêtement de bord de toiture avec profilés en PVC-U présente la description technique d'un système de revêtement pour bords de toiture, les débordements de toiture et les revêtements de chéneaux, constituées des composants repris au § 4, conformément aux prescriptions de fabrication présentées au § 5, au mode de pose décrit au § 6 et aux mesures d'entretien et de protection reprises au § 7.

Sous réserve des conditions précitées et s'appuyant sur les résultats d'essai fournis par le titulaire d'agrément, les résultats d'essai du programme d'essai complémentaire réalisé par le titulaire d'agrément conformément aux directives de l'UBA^{tc} et les connaissances actuelles de la technique et de sa normalisation, on peut supposer que les résultats de l'examen d'agrément repris au § 8 s'appliquent bords de toiture, les débordements de toiture et les revêtements de chéneaux mentionnés.

Pour d'autres composants, d'autres modes de construction, d'autres modes de pose et/ou d'autres résultats d'essai attendus, cet agrément technique ne pourra pas s'appliquer sans plus et devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

Le titulaire d'agrément et les processeurs peuvent uniquement faire référence à cet agrément pour les applications comme bords de toiture, débordements de toiture et revêtements de chéneaux mentionnés dont il peut être démontré effectivement que la description est totalement conforme à la classification et aux directives avancées dans l'agrément.

Les bords de toiture, les débordements de toiture et les revêtements de chéneaux individuels ne peuvent pas porter la marque ATG.

3 Système

Le système MURVINYL est un système de revêtement pour bords de toiture, les débordements de toiture et les revêtements de chéneaux. Il est mis en œuvre par emboîtement des profilés extrudés en PVC-U.

Il est à noter que :

- des lames peuvent se briser sous l'influence des chocs ; le remplacement est cependant possible, mais ce remplacement peut s'accompagner d'une diminution localisée de l'étanchéité à l'eau ;
- le revêtement MURVINYL n'assure pas l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment. Celle-ci doit être réalisée en appliquant une barrière à l'air entre le gros œuvre et l'isolant ;
- les éléments sous-jacents, tels que les isolants, doivent être protégés contre les éventuelles infiltrations d'eau.

4 Composants

Pour une représentation graphique des composants, nous renvoyons à la documentation du titulaire d'agrément. Celle-ci peut être obtenue auprès du titulaire d'agrément.

(*) Les termes utilisés, les abréviations et leurs références normatives sont précisés dans l'Annexe Z.1

4.1 PVC-U pour profilés extrudés

Tous les profilés se composent de PVC-U extrudé, dont le nouveau compound vierge peut être mélangé avec du PVC-U de réemploi propre ORM(*) de ce site de production d'une formulation prédéfinie 'exempte de dégradations' (analogue à la NBN EN 12608-1: 2016+A1:2020 § 3.4.7 "ORM – Own Reprocessable Material"). Ce PVC-U de réemploi propre a exactement la même composition comme celui du nouveau compound vierge. Les faces intérieure et extérieure des profilés peuvent uniquement faire l'objet d'une exécution monochrome, à savoir la couleur du PVC-U. Matière retraitable interne IRM(*), matière propre mélangé recyclé rPVC-U(*), ou matière tiers recyclé rPVC-U(*) ne peut pas être ajoutée.

La matière première PVC-U a le coloris suivant:

Tableau 1 – Caractéristiques chromatiques des profilés blancs

Caractéristique	Tolérance	DECOM 1500/003
Coloris		blanc de signalisation (approximatif RAL 9016)
Couleur (1)		
L*	± 1,00	93,50
a*	± 0,50	-1,00
b*	± 0,80	+2,15
Stabilisateur		CaZn

Couleur mesurée conformément à la NBN EN ISO 18314-1, au moyen du spectrophotomètre Minolta CM 2600d, source lumineuse D65, (d/8 ; SCI (specular gloss component included) ; 10°) sur profilés extrudés.

Chaque description de couleur est purement indicative, il est fortement recommandé de se procurer des échantillons du matériau proprement dit afin d'en évaluer la couleur, la texture et le brillant.

Ces compounds sont fabriqués par la firme Deceuninck sa, division Compound, Cardijnlaan 15 – 8600 Diksmuide (tel +32 (0)51 50 20 21 – fax +32 (0)51 50 49 48).

Les compounds sont composés de résines PVC-U, de stabilisants aux UV, thermiques et mécaniques (Ca-Zn), de pigments, de fluidifiants, de charges, etc.

Tableau 2 – Comp. vinylique – Caractéristiques d'identification

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères / Tol.	Déclaration du fabricant
			DECOM 1500/003
DHC (temps de stabilisation) (min.)	NBN EN ISO 182-2, 190°C	± 15%	95 ± 14,2
	NBN EN ISO 182-3, 190°C	± 15 %	89 ± 13,3
Taux de cendre (%)	NBN EN ISO 3451-5, A	± 7 % relatif	13,10 ± 0,92
Masse volumique (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1	± 20	1510

(1) Exécuté avec l'appareil Metrohm Thermomat PVC 763, échantillonnage 0,50g dans solution d'eau déminéralisé 60,0ml.

Tableau 3 – Composition vinylique – Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tol.	Déclaration du fabricant
				DECOM 1500/003
Vicat (°C) 5 kg	NBN EN ISO 306 meth. B 50	≥ 75	± 2	80 ± 2
Module d'élasticité en flexion (MPa)	NBN EN ISO 178	-	-	3200 ± 320
Résilience en traction (kJ/m²)	NBN EN ISO 8256, type 5	-	-	Déclaration du fabricant
Retrait A & B (%)	NBN EN 479	-	-	≤ 4%
Comportement à 150°C	NBN EN 478	-	-	ni fissure, ni cloque

4.2 Profilés en PVC-U

4.2.1 Profilés de bardage

- profilés creux à double paroi livrables généralement en longueurs de 6 m ;
- tolérances sur la masse par unité de longueur : $\pm 10\%$;
- tolérances sur la largeur des profilés : $\pm 2\text{ mm}$;
- tolérances sur l'épaisseur des profilés : $\pm 0,2\text{ mm}$;
- les profilés sont parfaitement plans et rectilignes et ne présentent aucun défaut visible à l'œil nu.

Tableau 4 – Propriétés des profilés

Profilés	Épaisseur de paroi	Nombre par m	Masse linéique ⁽¹⁾
Figure 1	(mm)		g/m
P118	0,70	8	348
P130	0,80	8	476
P135	0,70	5	527
P145	0,65	4	629
P153	0,70	4	603
P180	0,70	10	252

⁽¹⁾: Selon l'auto-déclaration du titulaire d'agrément, extrudé avec compound DECOM 1500/003.

4.2.2 Profilés de revêtement de chéneaux

- profilés creux à double paroi, livrables en longueurs de 6 m ;
- épaisseur des parois : 0,8 mm (0,7 mm pour le P156) ;
- tolérances sur l'épaisseur des profilés : $\pm 2\text{ mm}$;
- tolérances sur l'épaisseur des profilés : $\pm 0,2\text{ mm}$;
- tolérances sur la masse par unité de longueur : $\pm 10\%$;
- les profilés sont parfaitement plans et rectilignes et ne présentent aucun défaut visible à l'œil nu.

Tableau 5 – Propriétés des profilés de revêtement de chéneaux

Profilé	Épaisseur de paroi	Masse linéique ⁽¹⁾	Référence des éléments afférents			
			Profilé	Angle ext.	Raccord	Angle int.
Fig. 2	mm	(g/m)	Fig. 1	Fig. 4	Fig. 4	Fig. 4
P104	0,80	724	—	P160	P161	P162
P131	0,80	786	P143/P144	P157	P177	P178
P133	0,80	512	—	P166	(1)	(2)
P156	0,70	553	P143/P144	P157	P177	P178
P183	0,80	400	—	P157	P177	P178
P185	0,80	759	—	P160	P161	P162

⁽¹⁾: Selon l'auto-déclaration du titulaire d'agrément, extrudé avec compound DECOM 1500/003.
⁽²⁾: assemblage pour P133=P166 scié en deux
⁽³⁾: angle intérieur pour P133 = scié d'onglet

Tableau 6 – Propriétés des profilés de revêtement de chéneaux supplémentaires

Profilé	Épaisseur de paroi	Nombre	Masse linéique	Références du profilé principal
Fig. 1	mm	par m	g/m ⁽¹⁾	Fig. 2
P143	0,85	10	356	P131/P156
P144	0,60	8	470	P131/156

⁽¹⁾: Selon l'auto-déclaration du titulaire d'agrément, extrudé avec compound DECOM 1500/003

4.2.3 Profilés de finition

Les profilés de finition suivants sont livrables en longueurs de 6 m.

Tableau 7 – Propriétés des profilés de finition

Profilé	Description	Masse linéique ⁽¹⁾
Fig. 3		(g/m)
P102	profilé de finition de chéneaux	84,8
P103	profilé d'angle intérieur et extérieur pliable	139,0
P105	petite moulure	104,3
P108	profilé d'assemblage	149,0
P109	profilé d'embout	106,6
P112	raccord clipsable	159,0
P115	angle extérieur	147
P125	bord clipsable	88,3
P127	profilé de rive de toiture rond et court	103,3
P129	moulure	294,0
P155	moulure	180,0
P158	grande moulure d'angle	172,0
P159	profilé de chéneaux rond et long	189,0
P182	moulure	129,7
P190	cornière	343,0
P194	cornière	175,0
P197	angle intérieur	183,0

⁽¹⁾: Selon l'auto-déclaration du titulaire d'agrément, extrudé avec compound DECOM 1500/003.

4.3 Pièces injectées

Les pièces injectées sont réalisées à partir d'ASA (acrylonitrile styrène acrylate) blanc, ROTEC ASA S310.

- masse volumique (NBN EN ISO 1183-1) $1080 \pm 30\text{ kg/m}^3$;
- température de mise en œuvre Vicat (NBN EN ISO 306/B) : $99 \pm 2\text{ °C}$;
- résistance à la traction (NBN ISO 527-1 et -2) : $\geq 50\text{ MPa}$;
- module d'élasticité (NBN EN ISO 178) : $300 \pm 200\text{ MPa}$.

Tableau 8 – Pièces injectées

Profilé	Description	Application
Figure 4		
P157	angle extérieur	P131-P156-P183
P160	angle extérieur	P104-P185
P161	assemblage	P104-P185
P162	angle intérieur	P104-P185
P166	angle extérieur	P133
P177	assemblage	P131-P156-P183
P178	angle intérieur	P131-P156-P183

4.4 Fixations

- Lattes en bois traitées conformément aux STS 31 « Charpenterie » ;
- Clous, vis et pointes en acier inoxydable pour la fixation des lattes en bois ;
- Agrafes en acier inoxydable ou clous en acier inoxydable pour la fixation des profilés en PVC conformément aux prescriptions de pose décrites.

5 Prescriptions de fabrication

5.1 Fabrication des profilés

Les profilés qui sont utilisés dans le cadre du présent agrément technique pour le système de revêtement de bord de toiture « Murvinyl » sont fabriqués par le détenteur d'agrément qui est certifié, dans ce contexte par le BCCA.

Les profilés sont extrudés par l'entreprise Deceuninck NV dans ses installations à Hooglede-Gits.

5.2 Fabrication des pièces injectées

Le compound ROTEC ASA S310 est fourni par l'entreprise Romira à l'entreprise Deceuninck Germany GmbH à Bogen, où les pièces injectées sont fabriquées.

Les caractéristiques de cette matière première ne sont pas repris dans une approbation technique. La certification de la fabrication des pièces injectées ne fait pas partie de la présente approbation technique.

5.3 Commercialisation du système de revêtement de bord de toiture

La commercialisation du produit en Belgique est assurée par la firme fournisseur du système « Deceuninck sa – Division Benelux ».

6 Pose

6.1 Généralités

Le gros œuvre doit être stable, indépendamment du bardage Murvinyl qui n'intervient pas dans la stabilité de la construction.

Le système Murvinyl est un système applicable soit en disposition horizontale, soit en disposition verticale.

6.2 Prescriptions générales de pose (fig. 5)

Les prescriptions d'installation peuvent être consultées sur le site Internet www.deceuninck.be.

Le bardage MURVINYL est placé sur un lattage plan, composé d'un treillis de lattes en bois placées à un entraxe de maximum 30 cm et est fixé sur chaque latte en bois.

Les lattes en bois sont fixées de manière traditionnelle.

La lame d'air derrière le revêtement doit être ventilée. À cet effet, en cas de pose verticale du bardage, les lattes horizontales de support doivent présenter des discontinuités, soit des échancrures de section suffisante, c'est-à-dire 1 cm par 2,5 m de lattage porteur (aussi pour les lattes de début et de fin).

Le revêtement sera drainé pour permettre l'évacuation de l'eau qui pourrait éventuellement s'infiltrer et les éléments arrière tels que les matériaux isolants seront protégés. En cas de forte exposition aux pluies, il convient de prévoir un écran perméable à la vapeur d'eau à poser entre les lattes et le revêtement.

Pour obtenir un support suffisamment plan après la pose des lattes en bois, les inégalités du gros œuvre doivent être préalablement supprimées au moyen de petits blocs d'espacement.

Les profilés sont disposés perpendiculairement à ce lattage et ils y sont fixés.

La réalisation éventuelle d'un ouvrage de dimensions supérieures aux longueurs maximales admises suppose la subdivision du revêtement de bord de toiture en ouvrages partiels reliés entre eux par des profilés d'assemblage.

Les profilés sont montés un à un. La languette du profilé à poser est poussée dans la rainure du profilé posé.

Le profilé étant posé, on le fixe par clouage ou agrafage à raison d'une fixation par latte. On utilisera pour ce faire des agrafes en acier inoxydable d'au moins 14 mm de hauteur x 10,8 mm de largeur ou des clous en acier inoxydable de minimum 1,5 x 27 mm.

Le bord inférieur est parachevé par un profilé d'embout.

Le bord latéral est parachevé au moyen d'un profilé d'embout. Il y a lieu de prévoir un jeu minimum d'environ 5 mm entre le bord latéral et le fond du profilé d'embout.

6.3 Montage et raccordement des chéneaux (fig. 5)

Les chéneaux sont recouverts à l'aide de profilés de recouvrement des chéneaux, complétés éventuellement d'éléments d'assemblage, d'angles intérieurs et extérieurs. La figure 5 présente un exemple de montage.

7 Entretien

7.1 Nettoyage

Les traces de ciment ainsi que les salissures ordinaires peuvent être nettoyées à l'éponge humide, éventuellement imbibée de détergent.

Les solvants cétoniques (acétone) et aromatiques sont à éviter.

Pour les résidus de béton et de ciment, le fabricant dispose d'un produit de nettoyage spécifique.

7.2 Remplacement

Les lames accidentellement détériorées peuvent être remplacées. Le remplacement s'effectue comme suit :

- enlever complètement la lame cassée ou détériorée ;
- écarter la lame voisine (partie mâle non clouée) et glisser une nouvelle lame identique à la lame remplacée ;
- emboîter également la nouvelle lame dans la partie femelle de la lame voisine ;
- fixer la nouvelle lame par clouage ou vissage, cette fixation restant apparente.

8 Résultats de l'examen d'agrément

8.1 Inflammabilité – Réaction au feu

Les profilés fabriqués au moyen du compound DECOM 1500/003 présentent une réaction au feu D, s3, d2 conformément à la NBN EN 13501-1 :2007 sous condition de montage

- sur ossature PVC (même composition de base que gamme Murvinyl) avec vide d'air ouvert de 20 mm ;
- contre un substrat classé au moins A2 (NBN EN 13501-1 :2019), type mur plâtre ou béton ;
- avec orientation des lames verticale ou horizontale.

8.2 Résistance aux chocs de corps durs

Un panneau de 2,50 m de largeur et 1,50 m de hauteur composé de profilés P135 et P126 a été soumis à 0°C à des chocs durs (bille d'acier de 1 kg) : à une énergie de 2 J, 1 rupture a été constatée sur 5 essais. La même constatation a été faite pour une énergie de 10 J. Les ruptures se produisent perpendiculairement aux appuis ou à proximité immédiate.

8.3 Résistance aux charges

8.3.1 Action du vent

Le panneau mentionné ci-dessus a été soumis à des pressions de 200 à 1500 N/m² et à des dépressions atteignant 1000 N/m². Après l'essai, le panneau ne présentait aucune dégradation.

La déformation maximale, mesurée au centre de la portée, s'élève à 1/557.

L'application à une action du vent supérieure doit faire l'objet d'un examen distinct.

8.3.2 Charges résultant de l'application d'une échelle

Le panneau étant placé horizontalement et soutenu aux quatre coins, une charge est répartie en deux points d'application espacés de 40 cm et situés en milieu de portée entre les lattes d'appui. On constate une déformation sous charge sans autre dégradation pour une charge croissante allant de 700 à 1400 N.

8.4 Étanchéité à l'eau

Un panneau de 2,50 mètre de largeur et 1,50 m de hauteur composé de lames P135 et P126 dans lequel un châssis a été incorporé a été soumis à l'essai d'étanchéité à l'eau.

- débit d'eau : 60 l/u.m²
- pression : de 0 à 500 Pa
- durée de précipitation : 1 h

Des infiltrations d'eau se produisent à partir d'une pression de 50 Pa.

8.5 Comportement sous effet thermique

Après 3 heures d'ensoleillement à 65 °C, le panneau est refroidi brusquement à l'aide d'eau à 15 °C. Le panneau ne présente aucune dégradation tout au long de l'essai.

8.6 Durabilité

Les profilés à base de DECOM 1500/003 ont bien résisté au test de vieillissement de 4000 h au xénon.

8.7 Substances réglementées

Le détenteur de cet ATG déclare être en conformité avec le règlement européen 1907/2006/CE du Parlement Européen et le conseil du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) pour les éléments du système qui sont délivrés par le détenteur de cet ATG.

Voir : <http://economie.fgov.be/fr/>.

9 Conditions

- A. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans la page de garde de cet agrément technique.
- B. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- C. Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA^{tc}, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- E. Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA^{tc}, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA^{tc}, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.
- F. L'agrément technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G. Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA^{tc}.
- H. Les références à l'agrément technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 1719) et du délai de validité.
- I. L'UBA^{tc}, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.

10 Figures

Fig. 1 Profils de bardage

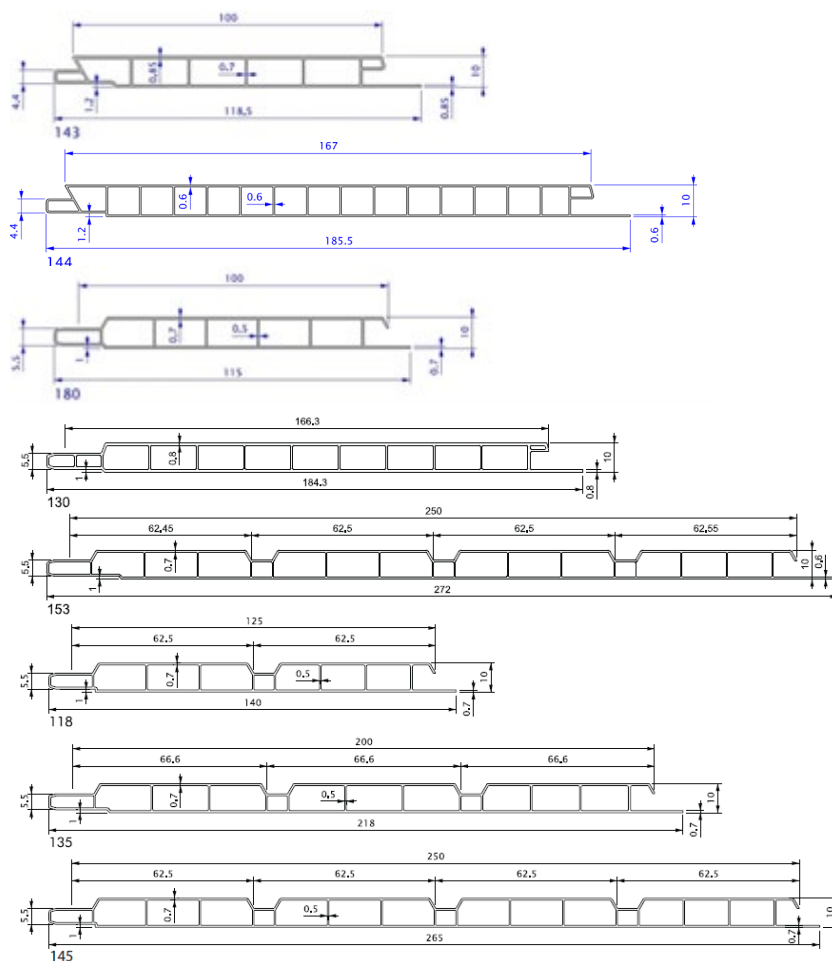


Fig. 2 Profils de bardage des chéneaux

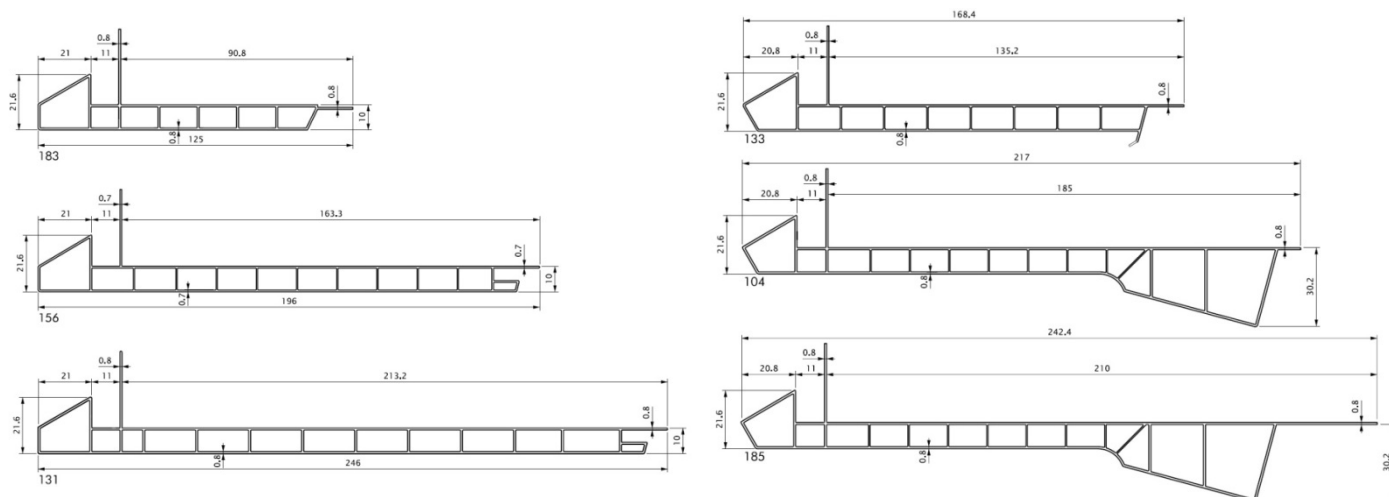


Fig. 3 Profils de finition

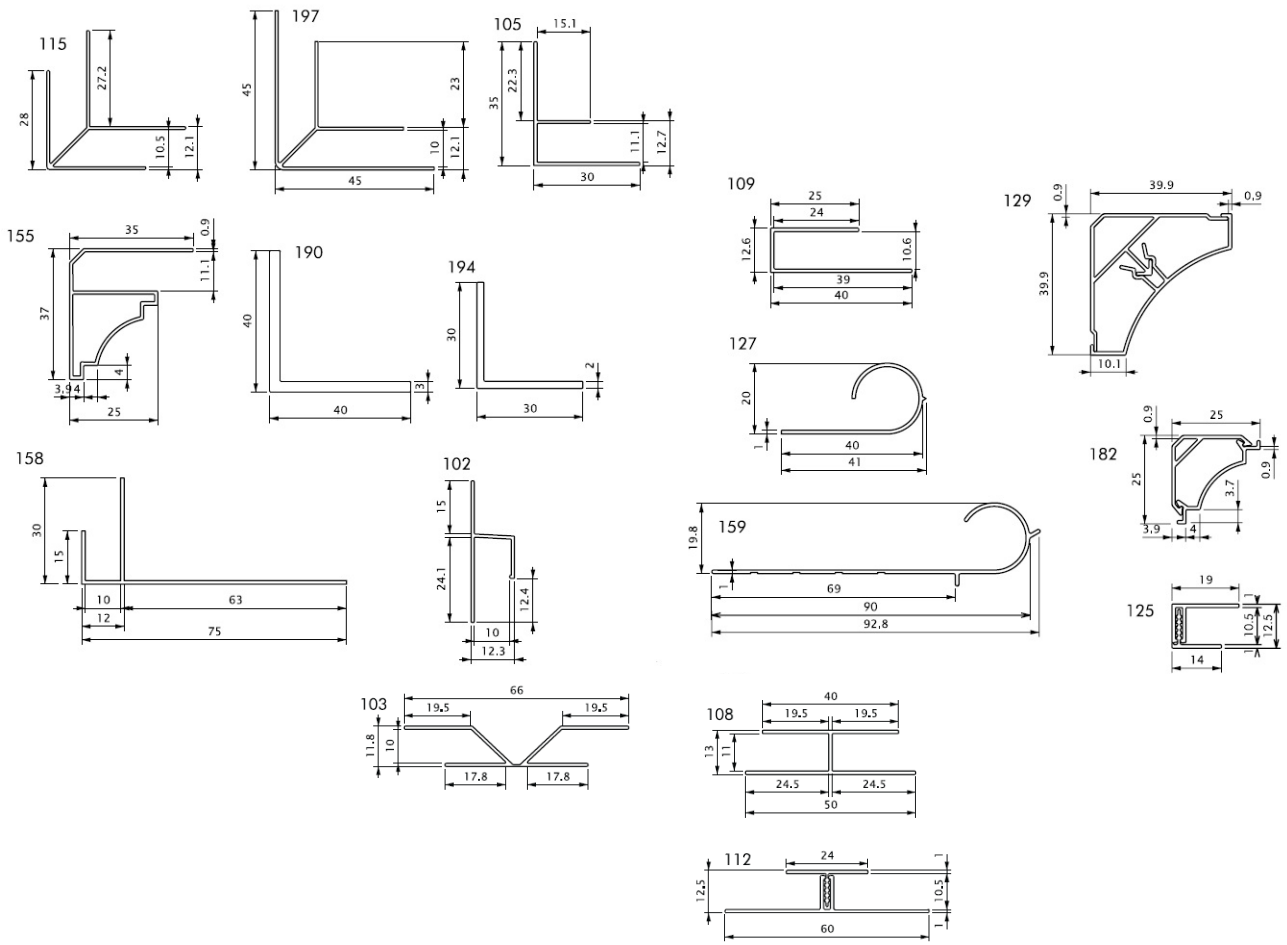


Fig. 4 Pièces injectées

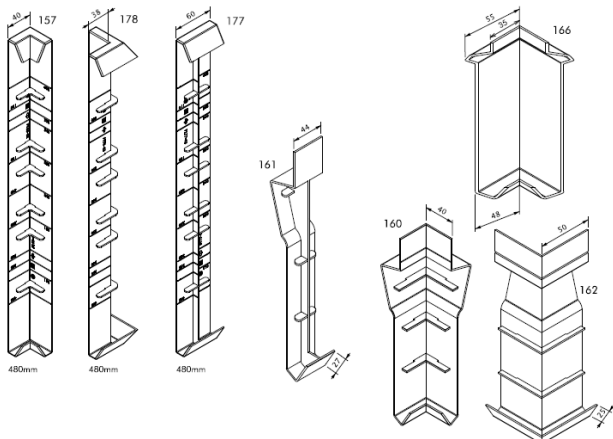
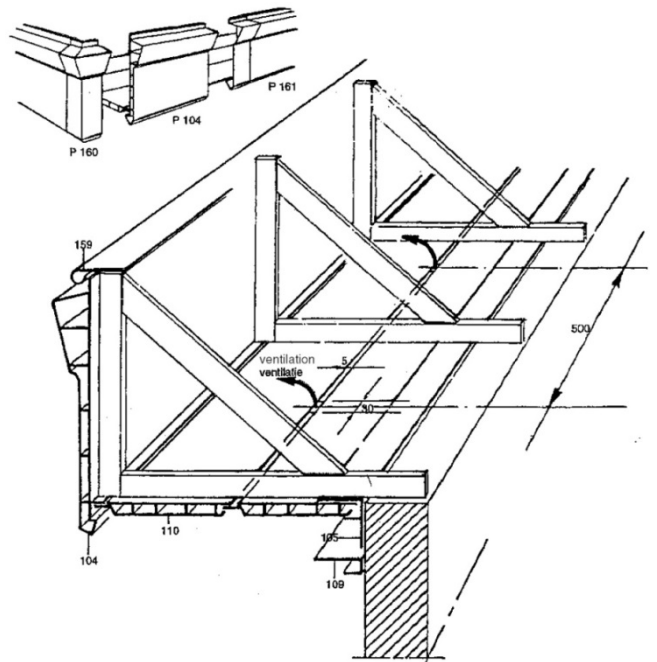


Fig. 5 Prescriptions de pose des profils de bardage des chéneaux



Annexe Z.1 – Références normatives pour termes et abréviations

UVM – Compound résistant aux rayons UV:

compound d'une formulation prédéfinit qui satisfait à la résistance au vieillissement climatique conformément à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 5.9

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.5
NBN EN 17508:2021 § 3.3.1
NBN EN 17410:2021 § 3.3.1]

RUVM – Compound résistant aux rayons UV réduit:

compound d'une formulation prédéfinit qui satisfait à la résistance au vieillissement climatique réduite conformément à la prEN 12608-2:2022 annexe A

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.6
NBN EN 17508:2021 § 3.3.2
NBN EN 17410:2021 § 3.3.2]

NUVM – Compound non résistant aux rayons UV:

compound d'une formulation prédéfinit qui ne satisfait pas nécessairement à la résistance au vieillissement climatique conformément à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 5.9

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.4
NBN EN 17508:2021 § 3.3.3
NBN EN 17410:2021 § 3.3.3]

Formulation prédéfinie

formulation qui est une composition spécifiée de polymères, d'additifs et de pigments

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.2
NBN EN 17508:2021 § 3.2
NBN EN 17410:2021 § 3.2]

VM – matière vierge PVC-U

matière PVC-U vierge, d'une formulation prédéfinie, qui n'a été utilisée ou transformée que conformément aux besoins de sa fabrication et à laquelle aucune matière retraitable ou recyclable n'a été ajoutée.

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 – § 3.4.3
NBN EN 17508:2021 – § 3.3
NBN EN 17410:2021 – § 3.3]

IRM – PVC-U retraitable interne

matière retraité provenant de nouveaux matériaux vierges, y compris les produits et les chutes mal (offcuts) mesurés et inutilisés. L'IRM peut contenir des impuretés.

[source NBN EN 17508:2021 – § 3.4
NBN EN 17410:2021 – § 3.4]

ORM – PVC-U retraitable interne sans impuretés

IRM 'exempte de dégradations'

[source NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.4.7]

rPVC-U – PVC-U recyclé

chlorure de vinyle non plastifié recyclé ou récupéré

[source NBN EN 17508:2021 – § 3.6
NBN EN 17410:2021 – § 3.6]

le rPVC-U peut provenir de

- déchets PVC-U propre mélangé ;
- déchets pre-consommation des tiers (ERM),
- déchets post-consommation, (RM_a) ou de déchets d'installation

[source NBN EN 17508:2021 – § 3.5.1, 2 et 3
NBN EN 17410:2021 – § 3.5.1, 2 et 3
NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 – §3.4.8,
NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 – §3.4.9.1]

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "FACADES", accordé le 13 décembre 2013 .

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 27 septembre 2023.

Cet ATG remplace l'ATG 1719, valable du 15/04/2021 au 14/04/2026. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :


Modifications par rapport à la version précédente

Adaptation Logo BCCA et adresses BUtgb et BCCA
Adaptation à la NBN EN 17508:2021 et NBN EN 17410:2021

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général



Benny De Blaere,
Directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Olivier Delbrouck,
Directeur général

L'agrément technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubadc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment

www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction

www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations

www.wftao.com